

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 27

Représentés : 8

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Modification des tarifs relatifs aux équipements sportifs

L'An deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-neuf mars, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, en application de loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

BULLETT Anne	pouvoir à	MERCADIER Anne-Marie
CONSTANT Pierre-Henri	pouvoir à	LECUYER Sophie
PORCHERON Jean-Claude	pouvoir à	VASTEL Laurent
LHOSTE Roger	pouvoir à	CHAMBON Emmanuel
ROUSSEL Philippe	pouvoir à	LAFON Dominique
SAUCY Nathalie	pouvoir à	GAGNARD Françoise
GOUJA Sonia	pouvoir à	LE FUR Pauline
POGGI Léa-Iris	pouvoir à	MERGY Gilles

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme PORTALIER-JEUSSE Constance est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 décembre 2021 relative à la révision des tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2022,

Vu l'arrêté de tarification pris par le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 2 décembre 2021 appliquant une hausse de 5 euros du tarif horaire de location des gymnases

départementaux et faisant donc évoluer le tarif de location du gymnase des Ormeaux de 20 à 25 euros de l'heure,

Considérant qu'il convient, afin de maintenir un équilibre de réciprocité, de modifier le tarif horaire de location des gymnases municipaux en répercutant cette hausse,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de modifier le tarif horaire de location des gymnases municipaux, à compter du 1^{er} mai 2022, selon la grille annexée à la présente délibération.

PRECISE que les autres tarifs de la grille restent inchangés,

Article 2 : ces tarifs demeurent valables tant qu'ils n'auront pas été modifiés par délibération.

Article 3 : amplification de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire**

Laurent VASTEL



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le : 13/04/22
Publication/Affichage le : 14/04/22
Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services
Nicolas-Yves HENRY

SPORTS

	Tarif horaire, pour une utilisation régulière à l'année			Tarif horaire, pour une utilisation régulière à l'année			Tarif horaire, pour une utilisation régulière à l'année		
	1er janvier 2021			1er janvier 2022			1er mai 2022		
	Entreprises de Fontenay-aux-Roses	Entreprises ou associations hors commune	Salarié – ASF Dans le cadre de dispense de cours privés	Entreprises de Fontenay-aux-Roses	Entreprises ou associations hors commune	Salarié – ASF Dans le cadre de dispense de cours privés	Entreprises de Fontenay-aux-Roses	Entreprises ou associations hors commune	Salarié – ASF Dans le cadre de dispense de cours privés
Tennis Municipaux									
1 court de tennis (comprenant douches et vestiaires)	24,50 €	37,40 €	5,20 €	24,80 €	37,80 €	5,30 €	24,80 €	37,80 €	5,30 €
Stade du Panorama									
1 salle de tennis de table (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	39,50 €	59,70 €		39,90 €	60,40 €		39,90 €	60,40 €	
1 terrain de football engazonné (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	69,30 €	85,20 €		70,10 €	86,20 €		70,10 €	86,20 €	
1 terrain de football synthétique (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	58,60 €	79,90 €		59,30 €	80,80 €		59,30 €	80,80 €	
1 Espace sportif hors terrain de football (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	20,30 €	26,80 €		20,50 €	27,10 €		20,50 €	27,10 €	
1 court de tennis (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	24,50 €	37,40 €	5,20 €	24,80 €	37,80 €	5,30 €	24,80 €	37,80 €	5,30 €
Douches et vestiaires	5,60 €	6,70 €		5,70 €	6,80 €		5,70 €	6,80 €	
Gymnase des Pervenches				0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
1 Salle polyvalente (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	39,50 €	59,70 €		39,90 €	60,40 €		39,90 €	60,40 €	
Gymnase de la Roue				0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
1 Salle polyvalente (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	33,10 €	53,30 €		33,50 €	53,90 €		33,50 €	53,90 €	
Gymnase du Parc				0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
1 halle des sports (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	58,60 €	79,90 €		59,30 €	80,80 €		59,30 €	80,80 €	
1 terrain de rugby engazonné (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	79,90 €	95,90 €		80,80 €	97,00 €		80,80 €	97,00 €	
Gymnase Jean Fournier									
1 salle de gymnastique (comprenant douches et 2 vestiaires)	39,50 €	59,70 €		39,90 €	60,40 €		39,90 €	60,40 €	
1 dojo - salle arts martiaux (comprenant douches et 2 vestiaires)	32,10 €	51,20 €		32,50 €	51,80 €		32,50 €	51,80 €	
1 salle de danse (comprenant douches et 2 vestiaires)	32,10 €	51,20 €		32,50 €	51,80 €		32,50 €	51,80 €	
1 halle des sports (comprenant douches et 2 vestiaires)	53,30 €	74,60 €		53,90 €	75,40 €		53,90 €	75,40 €	
Tarif horaire de location des gymnases au lycée Saint François d'Assise		20,00 €			20,00 €			20,00 €	
Tarif horaire de location des gymnases au collège des Ormeaux		20,00 €			20,00 €			25,00 €	